

CFTC

Kiloutou

www.cftc-kiloutou.fr

Frais de Santé 2019

Info CFTC Kiloutou

La Direction Kiloutou a présenté aux syndicats le nouveau régime de frais de santé (Mutuelle) pour 2019.

(voir notre communication CFTC Kiloutou du 11/06/2018 sur www.cftc.kiloutou.fr)

Ce régime qui jusqu'alors concernait toute la famille (salarié, conjoint, enfants) changera au 1^{er} janvier 2019.

Le montant des cotisations va baisser de 8 € pour les cadres et 2 € des équipiers non cadres.

MAIS il faut aussi lire.

La sortie des conjoints de la couverture santé par Kiloutou coutera **99,6 €/mois soit 1195 €/an *** (+61%) pour 29% des cadres et **84,4 €/mois soit 1013 €/an *** (+117%) pour 19% des non cadres. Cela touchera environ **800 équipiers** (20% des salariés de Kiloutou).



* Avec options



Trois syndicats **CGT, CFE-CGC, CGT-FO** ont signé l'accord qui **baissera le pouvoir d'achat de nombreux équipiers.**

La CFTC Kiloutou n'a pas signé l'accord en juin 2018. Celui-ci n'est pas suffisamment équitable et équilibré pour l'ensemble des équipiers. Les salariés dont le conjoint ne travaille pas subiront de plein fouet la cotisation additionnelle de 45 € / mois du rattachement du conjoint.

Le CSE remplacera le CE, CHSCT, DP en 2019. Rejoignez dès maintenant notre équipe et Votez CFTC !